

Double Appartenance / Multi Appartenance

Pro B Dames

- ✓ 5 joueuses minimum avec dépôt de la liste au 31 août et possibilité de modification jusqu'au 31 octobre en fonction des mutations exceptionnelles.
- ✓ Les 3 premières de la liste doivent être les 3 joueuses les mieux classées du club et figurer parmi les 250 premières du classement national, les 4^{ème}, 5^{ème} et plus s'il y a lieu pouvant aller jusqu'à la 350^{ème} place.
- ✓ Possibilité d'avoir autant de joueuses qu'on veut en double appartenance, mais seulement 2 pourront être alignées sur la feuille de match lors de chaque rencontre.
- ✓ Si un des deux clubs dans lequel est licenciée la joueuse ne dispute pas la coupe d'Europe, alors la joueuse est autorisée à évoluer dans ces deux championnats en plus de partout ailleurs.
- ✓ Possibilité une fois par phase, eu guise de joker, de faire jouer une joueuse licenciée au club avant la première journée de championnat et classé avant la 500^{ème} place au classement national.
- ✓ Les seuls motifs de report d'une rencontre, si une équipe n'est pas en mesure de présenter **à minima 3 joueuses sur la feuille de rencontre**, seront, après étude de la Commission Statuts et Règlements et de la Commission Sportive Pro :
 - Sélection pour une compétition internationale pour laquelle la joueuse représente son pays ;
 - Sélection ou invitation d'une joueuse listée par la Fédération (Cellule 2028 ou Performance Senior) pour la WTT Cup Final, les WTT Champions et les WTT Smash ;
 - Épidémie ;
 - Accident.
- ✓ Suppression du joker médical à partir de la saison 2025-2026.

